

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210518-04-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2021  
Date de réception préfecture : 01/06/2021

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 MAI 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation 12 mai 2021
------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRILIC**, Président.

**Présents** : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC.**

**Absents excusés** : **Pierre JULIEN.**

**Monsieur Laurent TROGRILIC** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Marché de travaux d'aménagement des Haltes Fluviales de Millery, Pompey et Champigneulle – avenant 1 au lot 2 : travaux d'aménagement terrestres**

N° de délibération : 4

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

**Rapporteur : M. MAXANT**

Le marché de travaux des aménagements des Haltes Fluviales a été notifié le 02 octobre 2019 et était composé de 2 lots :

- Lot 1 : aménagements nautiques attribué à l'entreprise HANSEN
- Lot 2 : aménagements terrestres attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST

Le Maître d'Œuvre de ce marché, SEAPORT ENGINEERING, basé à Bordeaux, a adressé par courrier daté du 28 mai 2020 une proposition d'avenant à ce marché demandé par l'entreprise EIFFAGE, avenant qui s'élève à un montant de 112 524,69 € HT, soit 20.1 % du marché de base.

Ce montant est dû en partie à des ajustements demandés par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et en partie à des erreurs et omissions du Maître d'Œuvre.

En effet, lors des travaux, le Bassin de Pompey a dû demander des adaptations pour faire face à des aléas de chantier extérieurs aux parties. Ces points concernaient l'obsolescence des réseaux d'éclairage public et d'évacuation des eaux pluviales du parking de Champigneulle ainsi que des adaptations de la station de mobilité sur le site de la Halte fluviale de Millery.

Le Maître d'Œuvre a reconnu sa responsabilité concernant certaines erreurs et omissions. Par conséquent, afin de procéder aux travaux dans les règles de l'art et de tenir compte des réalités de terrain, l'entreprise EIFFAGE a dû modifier certaines quantités prévues au marché initial. Les corrections apportées concernent les quantités

de déblais mais aussi de bordures, de tranchées, de réseaux électriques, de gardes corps et de plantations sur ces 3 sites.

A noter que le Bassin de Pompey a initié une transaction avec le Maître d'Œuvre visant à lui faire prendre en charge une partie des surcoûts qui peuvent lui être imputables.

L'entreprise EIFFAGE a réalisé une partie de ces travaux, objet du présent avenant, à la demande du Bassin de Pompey et du Maître d'Œuvre, dès novembre et décembre 2019 pour répondre à la nécessité de libérer le parking et ses abords avant les vacances de Noël pour ne pas gêner l'activité commerciale du centre-ville.

### Incidence financière de l'avenant

	Montant HT	Montant TTC	Ecart au marché initial
Marché initial	559 955,53 €	671 946,64 €	
Projet d'avenant n°01	112 524,69 €	135 029,63 €	+ 20,1 %
<i>Modifications et adaptations de chantier demandées par Bassin de Pompey</i>	60 489,88 €	72 587,86 €	+ 10,8 %
<i>Prestations supplémentaires dues à des manquements du Maître d'Œuvre</i>	52 034,81 €	62 441,77 €	+ 9,3 %
<b>Marché modifié</b>	<b>672 480,22 €</b>	<b>806 976,27 €</b>	<b>+ 20,1 %</b>

Le détail des modifications est mentionné dans le projet d'avenant ci-joint.

Il est proposé au bureau délibératif d'approuver cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 27 avril 2021,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 2 du marché d'aménagements des Haltes Fluviales avec la société Eiffage Route Nord-Est.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
suscités.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC